



Monsieur Denis Ducarme

Ministre des Classes moyennes, des Indépendants,
des PME, de l'Agriculture, et de l'intégration sociale,
chargé des Grandes villes

87, avenue de la Toison d'Or
1060 Bruxelles

Kraainem, le 8 avril 2020

REQUÊTE ADRESSÉE PAR LA BAPP AUX AUTORITÉS FÉDÉRALES ET RÉGIONALES

Monsieur le Ministre,

La BAPP (Belgian Association of Promotional Products) représente quelque 600 entreprises (membres et non-membres) actives dans la production, l'importation et la distribution de Product Media (articles promotionnels, cadeaux d'affaires et textile personnalisé). Ces entreprises emploient plus de 3.000 personnes.

Le secteur génère un chiffre d'affaires d'environ 350 millions d'euros par an. La plupart de ses entreprises sont des PME d'une à cinq personnes. De cette activité dépendent également une série de sous-traitants (non compris dans les chiffres ci-dessus), comme des ateliers d'imprimerie et de broderie.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE DU CORONAVIRUS POUR LE SECTEUR

Le secteur subit de plein fouet l'effet de la crise du Coronavirus. Les Product Media sont principalement utilisés lors des salons, congrès, séminaires, réunions d'entreprise, petits et grands événements sportifs et culturels. Entre également dans cette catégorie les articles liés à des actions commerciales, les vêtements d'entreprises, les incentives, les programmes

de fidélité et d'épargne et les cadeaux pour remercier le personnel. L'intégralité des événements prévus jusqu'à l'été sont annulés et tout porte à croire que la situation perdurera jusqu'à l'automne.

Certaines sociétés ont produit ou commandé (et payé d'avance) des marchandises mais vu les annulations, ou les reports des événements prévus ils ne peuvent plus les vendre. C'est le cas par exemple des articles destinés à l'Euro 2020, aux festivals (Couleur Café, Ardentes Liège, Francofolies de Spa), aux courses à Spa-Francorchamps...

Si la plupart des entreprises ont enregistré un chiffre d'affaires satisfaisant jusqu'à la mi-mars, leurs pertes seront particulièrement tangibles dès le mois d'avril. En l'absence quasi totale de demandes et de commandes, **les ventes de la majorité d'entre elles chuteront de 90 %**. En d'autres termes, le secteur sera presque intégralement privé de revenus au cours des six prochains mois. Une autre conséquence de cette situation est l'impossibilité de prospection. Il est donc impératif que les mesures prises par les autorités se prolongent bien au-delà de la période de confinement : les conséquences économiques sur le secteur se feront encore sentir longtemps après la crise sanitaire.

LA BAPP RÉCLAME AUX AUTORITÉS DU PAYS LES MESURES D'AIDE SUIVANTES :

1. La reconnaissance du secteur comme lourdement impacté par la crise et la création d'un fonds d'urgence destiné à compenser les premières pertes financières subies.
2. Un assouplissement maximal des conditions d'accès et l'augmentation du chômage économique pour cause de force majeure, pour chaque entreprise du secteur, ceci à la fois pour le cocontractant principal et pour tous les fournisseurs du projet.
3. La possibilité, pour les entreprises du secteur, de bénéficier de la même prime de compensation que celle accordée au secteur HORECA pour le mois de mars, ensuite d'une prime de 160 euros par jour ouvrable jusqu'à la fin de la crise.
4. L'entrée en vigueur immédiate de reports de paiement des cotisations sociale, précomptes, impôts et taxes.
5. L'engagement, de la part de l'ensemble des administrations, de reporter et non d'annuler les marchés publics de verser les acomptes demandés dans les temps et de payer les factures dans un délai de 30 jours.
6. **L'augmentation de la déductibilité de la TVA de 50 à 100 euros** pour les cadeaux d'affaire.
7. L'application au secteur de toutes les mesures d'ores et déjà accordées au secteur de l'événementiel.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension et dans l'espoir que vous nous aiderez à préserver un maximum d'emplois dans notre secteur, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Au nom de la BAPP et de toutes les entreprises actives dans le secteur du product media,

Michel Deboudt – Président de la BAPP
chairman@bapp.be

Erich Cormann – Directeur général de la BAPP
management@bapp.be

Grensstraat 43 rue de la Limite – B-1950 Kraainem – www.bapp.be